

UN PACTE CONCLU ENTRE LA MÉTROPOLE ET CORSICA FERRIES POUR LIMITER LA POLLUTION PRÈS DES CÔTES NIÇOISES

PAR CÉLIA MALLECK

le 09/01/2020, à 22h15



L'Etat français envisage de créer une zone de contrôle des émissions de soufre et de dioxydes d'azote en 2022 en Méditerranée. Une échéance que les villes de Nice et Cannes ont voulu devancer. Photo Cyril Doderigny

PAR CÉLIA MALLECK

le 09/01/2020, à 22h01

Le 18 janvier, les navires de Corsica Ferries navigueront avec un fioul à faible teneur en soufre. Un pacte conclu avec la Métropole sur le même modèle que la Ville de Cannes

Le maire de Nice, Christian Estrosi a annoncé jeudi après-midi à la presse que, dès le samedi 18 janvier, les navires de Corsica Ferries seront tenus d'utiliser un carburant à 0,1% de soufre à l'approche des côtes niçoises.

Depuis le 1er janvier, la réglementation internationale oblige les bateaux de croisières à naviguer avec un carburant à moins de 0,5 % au lieu de 1,5%, excepté dans certaines zones afin de limiter la pollution liée au trafic maritime.

Dans ces aires dites ECA, le carburant est à 0,1% afin de limiter les émissions de soufre et de dioxydes d'azote. C'est le cas depuis 2015 dans la mer du Nord, la Baltique et la Manche mais pas en Méditerranée qui ne devrait pas avoir de zone de contrôle des émissions avant 2022. Une échéance fixée par le gouvernement que certaines villes des Alpes Maritimes ont voulu devancer.

L'EXEMPLE DE CANNES

Le 27 juin 2019, le maire de Cannes, David Lisnard, a signé une charte environnement avec sept compagnies ainsi que la Chambre de commerce et de l'industrie de Nice afin de contrôler les bateaux de croisière.

Entrée en vigueur le 1er janvier, cette mesure oblige les ferries à utiliser un carburant à 0,1% de soufre dans la zone de pilotage située entre le rivage et au-delà des îles de Lérins. En cas d'entorse, les croisiéristes ne peuvent pas débarquer leurs passagers.

Nice a suivi l'exemple. Le 3 septembre, Christian Estrosi avait conclu un accord avec Pierre Mattei, le président directeur général de Corsica Ferries, seul prestataire du port Lympia. L'entreprise s'engageait à utiliser systématiquement un carburant à 0,1 % lors des pics de pollution qui surviennent surtout l'été et parlait déjà d'ECA, alors que l'Etat n'a pas encore statué.

"J'ai écrit en septembre au gouvernement français pour demander les mêmes mesures qu'en mer du Nord, mais je n'ai pas eu de réponses à ce jour", a assuré le maire de Nice en conférence.

Voulant *"faire mieux et plus vite"*, l'édile a donc négocié avec Pierre Mattei que les navires circulent à 0,1% près des côtes niçoises, à environ une heure de navigation, et dans le port grâce à un système de doubles cuves remplies, pour l'une, d'un fioul à 0,5%, pour l'autre, d'un fioul à 0,1%. Et ce, pour les 240 escales prévues cette année.

SURCÔÛT DE 1.000 EUROS PAR ESCALE

C'est aussi un accord financier puisque la Métropole a estimé un surcoût de 1.000 euros par escale, le carburant à 0,1% de soufre étant plus cher.

Elle s'est engagée à payer 650 euros de cette somme, contre 350 euros pour l'entreprise. Si on fait le calcul, la collectivité va donc payer 156.000 euros en 2020 et Corsica Ferries 84.000 euros pour essayer de maîtriser la pollution liée au trafic maritime et améliorer les conditions de vie des riverains du port.

Pour contrôler l'application de cette mesure, le maire mise principalement sur le "*climat de confiance*", mais aussi les prélèvements de carburant et d'air d'AtmoSud. Il espère renforcer son pacte avec l'électrification des quais prévue en 2021.

Bientôt des quais électrifiés

Le président de la Région, Renaud Muselier, porte le dispositif "escales zéro fumée" afin de réduire l'impact du trafic maritime sur la pollution de l'air dès 2025.

Comment? Grâce à l'électrification des quais qui permettront aux navires transportant des passagers d'éteindre les moteurs en escales.

Une étude d'opportunité et de faisabilité vient d'être lancée par la Métropole pour les petites et moyennes unités de croisières ainsi que les mega yachts en partenariat avec la Région qui financera le projet en grande partie selon le maire de Nice.

Christian Estrosi a annoncé qu'un marché de maîtrise d'œuvre serait lancé cet été pour faire les travaux. Le chantier est estimé à 6 millions d'euros et devrait débuter début 2021 et se terminer à la fin de cette même année selon le président de la Métropole.

PERSONNALISEZ VOTRE INFO

DANS CET ARTICLE ON PARLE DE

NICENVIRONNEMENT



ÇA

M'INTÉRESSE



NE

M'INTÉRESSE

PAS PAS

VOIR TOUS LES CENTRES D'INTÉRÊTS